

Beynat le 19 Septembre 2018



Comite d'organisation de la
foire primée départementale
de la Châtaigne et du Marron

Dossier suivie par Patricia TRONCHE
Foire-a-la-chataigne-Beynat-correze@orange.fr
[06 81 96 13 38](tel:0681961338)

Mesdames et Messieurs les producteurs

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription Producteur de châtaigne pour la foire départementale qui se tiendra le 21 octobre 2018 A Beynat.

Pour les producteurs ayant participé l'an passé, ce dossier a été pré rempli, nous vous demandons de vérifier l'exactitude des éléments et compléter notamment l'assurance responsabilité civile

Nous vous demandons de bien vouloir le retourner accompagner des éléments nécessaires avant le 10 octobre 2018..

Joindre au dossier :

Ci-joint :

- Un chèque de 20€ à l'ordre de Comité d'organisation de la Foire Primée Départementale de la Châtaigne et du Marron (qui sera rendu aux seuls producteurs présents à 17h sur leur emplacement sur la Foire)
- Une photocopie de votre carte d'identité ou du permis de conduire sauf si transmis l'an passé et toujours en cours de validité
- Une copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle (obligatoire)
- Pour les produits bios il est impératif de fournir la certification (obligatoire)
- Photocopie affiliation MSA en cours de validité (obligatoire)

Nous vous informons que de plus en plus de contrôles sont effectués sur les foires, fêtes et marchés aussi

Pour éviter tout litige en cas de contrôle, nous vous recommandons :

- D'avoir une balance aux normes et en règle (durée de validité)

- Les châtaignes blanchie devront de préférence être sous vide ou dans des bacs ou caisses alimentaires
- Les produits présentés devront être étiquetés, le poids mentionnés ainsi que le prix
- Avoir à proximité votre carte MSA ou attestation.....
Liste non exhaustive, pensez donc à vous tenir informer sur la réglementation des produits mis à la vente.
- Pour rappel le comité d'organisation se décharge de toute responsabilité en cas de non-respect des mises en sécurité ou de la réglementation en vigueur concernant la vente des produits

La vente de détail sera autorisée toute la journée